Acte publié et certifié exécutoire le 16/10/2024

Commune de Trignac

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 25 septembre 2024

DEL_20240925_24

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **22**
De votants **27**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE Laurence FREMINET - Gilles BRIAND – Emilie CORDIER Hervé MORICE - Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX Stéphanie BURNEL (absente de 19h00 à 19h15) - Eric MEIGNEN Denis ROULAND – Jean-Pierre LE CROM – Laurence DUPONT Yannick BEAUVAIS (arrivé à 19h54) - Cécile OLIVIER Marjorie GARCIA – Jessica NICOLAS – Thierno DIALLO Brieg PICAULT - David PELON – Didier NOUZILLEAU - Alain DESMARS (départ à 19h47)

Objet :

Création de poste de Référent numérique à la Médiathèque

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

-
- Benoît PICHARD à Myriam LEROUX
- Magali MACE à Cécile OLIVIER
- Françoise HAFFRAY à David PELON
- Cécile NICOLAS à Didier NOUZILLEAU
- Alain DESMARS à Gilles BRIAND (à partir de 19h47)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
26 septembre 2024

Absents : Michel CONANEC -Aurélie LE GUNEHEC

Et que la convocation avait été faite le

18 septembre 2024

Marjorie GARCIA a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle médiathèque municipale de Trignac en 2025, la ville recrute un agent de bibliothèque, référent numérique ou du numérique et du fonds jeux vidéo.

Par délibération du 3 avril 2024 ; le Conseil municipal a adopté la création du poste de référent numérique à la médiathèque de la ville de Trignac. Cet emploi était ouvert aux fonctionnaires du cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation de catégorie B Groupe RIFSEEP B-3 « poste d'instruction avec expertise ».

Lors des entretiens du 24 mai 2024, le recrutement, sur ce cadre d'emploi et sur cette catégorie s'est révélé infructueux. Toutefois, un candidat de catégorie C a pu être retenu sur ce poste. Il sera donc proposé en Conseil municipal du 25 septembre 2024 de créer un poste de catégorie C cadre d'emploi des adjoints du patrimoine Groupe RIFSEEP C 2-2 « agent exécution ».

Cette modification sera portée au tableau des emplois et des effectifs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission administration générale en date du 9 septembre 2024.,

VU l'avis du Comité social territoriale du 10 septembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE

- **Article 1** : d'adopter la création de ce poste, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

- **Article 2** : dit que la présente dépense est prévue au budget principal de la commune, Chapitre 012 « charges de personnels et frais assimilés ».

- **Article 3 :** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

MAIRIE DE TRIGNAC

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :